

Dr. Yannick NEUDER

Député de l'Isère

*Membre de la Commission des
Affaires sociales*

Conseiller régional Auvergne-
Rhône-Alpes 2022-68-LF

Laurent PREVOST

Préfet de l'Isère

12 place de Verdun

CS 71046

38021 Grenoble CEDEX 1

Sylvie DEZARNAUD

Députée suppléante

Présidente de la Communauté de
communes *Entre Bièvre et Rhône*

Conseillère régionale Auvergne-
Rhône-Alpes

A Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, le 28 octobre 2022

Monsieur le Préfet,

Je me permets de vous interpeller concernant la situation de nos agriculteurs irrigants face à l'envolée des prix de l'énergie.

J'ai en effet été alerté par l'Association Départementale des Irrigants de l'Isère sur la menace qui pèse sur le secteur face aux coûts de l'électricité, représentant entre 40 et 60% de leur dépense de fonctionnement.

Si depuis l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité au 1er janvier 2016, la mise en place du dispositif de l'ARENH, leur a permis d'obtenir des prix viables, seuls 100 TWh étaient disponibles au tarif de 42 €/MWh. Les volumes supplémentaires sont approvisionnés sur le marché de l'énergie et ce alors que les fournisseurs d'électricité estiment l'écèlement pour l'année 2023 à hauteur de 440€/MWh. Ce tarif n'est pas viable pour les structures d'irrigation. Il représente un coût, en fonction des situations, entre 0,37 €/m³ et 0,48 €/m³ d'eau d'irrigation, contre 0,02 €/m³ auparavant.

Dans ce contexte, les agriculteurs irrigants s'inquiètent de la pérennité même de leur activité alors que les pouvoirs publics semblent sourds face à cette urgence dont ils se font les lanceurs d'alertes depuis déjà le printemps dernier.

Ainsi je vous serais reconnaissant si vous acceptiez de bien vouloir nous rassurer sur la prise en compte de cette situation par les services de l'Etat et vous assurer que tout soit mise œuvre pour accompagner le monde agricole face au coût de l'énergie.

Je vous remercie par avance de votre attention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes plus sincères salutations.

Dr. Yannick NEUDER